

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

de l'entreprise de Liège - direction nanin

2.1 NOV. 2025**Greffé**N° d'entreprise : **0695 556 415****Nom**(en entier) : **COLLOT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **chaussée de Marche 730 - 5100 Naninne****Objet de l'acte : NOMINATION - DEMISSION****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE
AU SIEGE DE LA SOCIETE LE 25 SEPTEMBRE 2025****Ordre du jour**

La présente assemblée a été convoquée afin de se prononcer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Nomination de la SC WEBMAX
- Démission de Maxime Collot de son mandat d'administrateur avec effet le 30 septembre 2025.

Délibérations et votes

Les décisions suivantes ont été prises :

L'assemblée nomme, à l'unanimité, à dater du 1^{er} octobre 2025, la SCom WEBMAX, Try Saint Pierre 18, 5170 Profondeville, aux fonctions d'administrateur pour une durée illimitée. Son mandat est rémunéré. Elle a désigné Maxime Collot comme représentant permanent chargé de l'exécution de ce mandat d'administrateur.

Décharge est donnée à Mr Maxime Collot pour ses fonctions jusqu'à ce jour.

Déclaration finale : l'assemblée confie tous pouvoir à Mr B. Collot ainsi qu'à la société BDO Experts-Comptables et Conseillers Fiscaux représentée par Michel Comblin, chacun pouvant agir séparément et disposant de pouvoir de délégation, pour procéder aux formalités de dépôt et de publication éventuelles.

Pour extrait conforme

Michel Comblin
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/12/2025 - Annexes du Moniteur belge